



CHAMPIONNATS NATIONAUX



TABLE DES MATIÈRES

1. BUT1

2. APPLICATION1

3. PLANIFICATION ET ÉCHÉANCES :1

 3.1 Avant la compétition1

 3.2 Après la compétition.....2

1. BUT

Chaque section est responsable du fonctionnement de leurs championnats nationaux respectifs.

2. APPLICATION

Les clubs ou organisations qui accueillent les championnats nationaux sont remboursés jusqu'à concurrence de ce qui suit :

- 2.1 Carabine : 7500 \$
- 2.2 Pistolet : 7500 \$
- 2.3 Fosse : 3750 \$
- 2.4 Skeet : 3750 \$

La Fédération de tir du Canada est responsable de fournir les éléments suivants à chaque section pour le fonctionnement de leur championnat respectif :

- 2.5 Écussons du championnat national SFC
- 2.6 Autocollants de contrôle de l'équipement (si nécessaire)
- 2.7 Formulaires de vérification de l'équipement (si nécessaire)
- 2.8 Médailles vierges en or, argent et bronze. Toutes les médailles seront sans étiquette. Il est de la responsabilité du directeur de compétition ou du président de section de s'assurer que les médailles soient correctement identifiées pour chaque discipline (champion national, 1er maître, etc.) avant la tenue de l'événement.

3. PLANIFICATION ET ÉCHÉANCES :

3.1 Avant la compétition

- 3.1.1 Les directeurs de compétition fourniront les dates officielles et le calendrier des événements au bureau de la FTC pour publication sur le site web au plus tard le 28 février de l'année de l'événement.
- 3.1.2 Les programmes de compétition doivent être rédigés et distribués dans les deux langues officielles.
- 3.1.3 Les frais d'inscription doivent inclure les frais d'administration.
- 3.1.4 Les programmes de compétition doivent afficher les logos ainsi que les liens vers les sites web de la Fédération de tir du Canada et celui du gouvernement du Canada.

	www.sfc-ftc.ca		
Financé par le gouvernement du Canada	Funded by the Government of Canada		https://www.canada.ca/fr/services/culture/sport.html

- 3.1.5 Les programmes de compétition doivent préciser l'information suivante relative aux activités du Programme canadien antidopage (PCA) : « Des contrôles antidopage peuvent être effectués lors de ce championnat national ».
- 3.1.6 Les directeurs de compétition fourniront au bureau de la FTC (operations@sfc-ftc.ca) les informations suivantes, au plus tard 8 semaines avant la tenue de l'événement :

Nombre de médailles requises			Vérification de l'équipement	
Bronze	Argent	Or	Formulaire	Autocollants

Le bureau de la FTC expédiera tout le matériel demandé au directeur de compétition au plus tard 4 semaines avant l'événement.

3.2 Après la compétition

- 3.2.1 Sur présentation d'un compte de dépense avec les reçus à l'appui, les officiels se voient rembourser leurs frais de déplacement et de subsistance directement par le comité organisateur de la compétition. Ce remboursement peut être effectué à la fin du national ou sinon au plus tard 30 Jours après la fin du national.
- 3.2.2 L'allocation de la subvention de la FTC sera octroyée aux différents comités organisateurs selon la procédure suivante :
- 3.2.2.1 Tous les officiels et bénévoles impliqués soumettront une demande de remboursement à leur directeur de match ou président de section.
- 3.2.2.2 Le directeur de match ou de la section, soumettra UNE réclamation de dépenses au vice-président des Opérations nationales (VPON). Cette réclamation devra inclure les allocations de dépenses et les reçus des officiels et bénévoles pour un montant égal ou supérieur au montant de la subvention allouée au comité organisateur.
- 3.2.2.3 Le VPON approuvera toutes les dépenses nécessaires et avisera le bureau de procéder au paiement par virement électronique pour les dépenses approuvées.
- 3.2.2.4 Si le montant des dépenses excède celui de la subvention, le comité organisateur devra les assumer avec l'aide de son propre budget (frais d'inscription ou autre revenus).
- 3.2.3 Le directeur de compétition fournira TOUS les documents suivants au bureau au plus tard 60 jours après l'événement :
- 3.2.3.1 Rapport post-programme terminé
- 3.2.3.2 Résultats complets et finaux (signés), complets pour publication
- 3.2.3.3 Liste complète et finale des concurrents
- 3.2.3.4 Données financières complètes et finales
- 3.2.3.5 Formulaire de demande de remboursement
- 3.2.3.6 Reçus pour obtenir la subvention de la FTC
- 3.2.4 À partir de 2020, les abonnements FTC ne seront plus vendus à aucun championnat national. Tous les tireurs doivent fournir une preuve de leur adhésion actuelle au moment de l'inscription ; si le directeur de la compétition n'a pas reçu votre preuve d'inscription avant l'événement, le participant devra fournir une preuve d'une autre manière (ex. : carte de membre actuelle, profil d'adhésion en ligne, etc.) lors de son enregistrement au championnat national.